

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 15 »
Un N° . . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES,

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort 13 aout.

On écrit de Milan, le 5 août :

Les solennités du couronnement se feront avec une pompe qui, d'après le jugement de témoins oculaires, surpassera encore celles qui ont eu lieu pour la reine d'Angleterre. S. M. l'empereur, précédé de S. A. I. l'archiduc vice-roi, paraîtra au cortège en grand costume, vêtu du riche manteau dynastique de la maison d'Autriche, dont la queue sera portée par les jeunes gentilshommes de la noblesse. Il aura sur la tête la couronne dynastique; sur sa poitrine brilleront les quatre chaînes des ordres de l'Empire et le grand cordon de l'ordre militaire; et il marchera sous un baldaquin porté par les chambellans impériaux. L'espace compris entre la porte principale du château et la cathédrale sera converti en un plancher ou parquet recouvert de tapis. Arrivé à l'église, l'empereur, après avoir déposé la couronne dynastique, lit à haute voix la formule du serment et touche des deux mains le livre des évangiles qui lui est présenté ouvert par l'archevêque de Milan, qui lui dit en même temps, oasi il Dio ci ajuti! (qu'ainsi Dieu nous aide). Le grand chambellan du royaume lombardo-venétien lui découvre alors les épaules, et après que le vice grand chambellan a relevé la manche du bras droit, l'archevêque trempe le pouce de sa main droite dans l'huile sainte qui lui est présentée dans une coquille d'or par le maître des cérémonies; et fait en priant une onction en forme de croix sur le bras droit de S. M., depuis l'articulation du poignet, jusqu'au coude. La même cérémonie entre les deux épaules. Alors l'empereur, à genou sur le degré supérieur des marches de l'autel, reçoit les insignes royales, qui y sont déposées, et le grand écuyer de la couronne, tirant l'épée de l'état, la présente nue au cardinal archevêque de Milan, qui, après une courte allocution adressée à l'empereur, la lui remet entre les mains et la lui suspend au côté, après quoi ce prélat, aidé du cardinal-patriarche de Venise et du grand chambellan du royaume lombardo-venétien, place la couronne de fer sur la tête du monarque. Ce moment solennel est annoncé au loin par les cloches de la cathédrale et de la ville auxquelles répond l'artillerie de toutes les troupes.

Pour terminer la cérémonie, le patriarche de Venise et l'archevêque de Milan lui remettent l'un le sceptre, l'autre le globe royal. S. M. remet au célébrant une très-grande pièce de monnaie en or dans une tasse du même métal. L'archidiacre ayant recité le Confiteor, l'archevêque célébrant, après avoir pris la communion, la donne à S. M. Après la lecture de l'évangile, le service divin étant terminé, S. M. reçoit les félicitations des aumôniers de la couronne, des dignitaires du pays et de sa suite.

FEUILLETON.

LE PRIX MONTHYON.

L'Académie française a distribué, il y a quelques jours, les prix de la fondation Monthyon. Il s'agit de sommes considérables léguées pour récompenser chaque année les actions les plus héroïques et les auteurs des ouvrages les plus utiles aux sciences et aux moeurs.

C'est M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui a fait la distribution de ces prix. Comme toutes les belles actions intéressent l'humanité en général, nous citerons ici un extrait du discours de ce ministre.

Nous parlerons d'abord des actes de dévouement intrépide. Vous remarquerez, Messieurs, qu'ils nous sont presque tous fournis par la race religieuse et forte des marins. Le fait auquel s'adressera le premier prix s'est passé sur la Loire.

Le 15 septembre de l'année dernière, le bateau à vapeur le Vulcain descendait vers Nantes. Une catastrophe qui fit nombre de victimes brisa sa course. Le bruit public avait appris aux magistrats qu'au milieu de tous les malheurs s'était rencontré un rare dévouement; on ne savait rien de plus. Il a fallu qu'une compagnie qui fait comme nous, qui recherche les bonnes actions pour les récompenser en les honorant, la Société industrielle de Nantes, se livrât à une minutieuse enquête, fit subir de véritables interrogatoires, et employât pour découvrir la vertu les ressorts employés jusqu'à présent contre le crime. Voici ce qu'elle a trouvé :

Arrivé près d'Ingrande, le Vulcain s'approcha de terre pour embarquer des voyageurs. Dans ce mouvement, il toucha, embarrassé ses roues, déchira sa chaudière, et la vapeur épanche de tous côtés son flot brûlant. Un marinier, que ce flot redoutable atteignit et blessa sur le pont, pensa aussitôt à cinq enfants qu'il venait de quitter, avec lesquels une minute auparavant il jouait dans l'entrepont. Ce brave homme, qui s'appelle Pierre Guillot, n'a pas d'enfants, mais il aime les enfants; il avait entendu ceux-là pleurer, et il était allé aider leur bonne mère à les consoler; il les tenait sur ses genoux quand la secousse fatale l'avait rapplé précipitamment sur le navire. Les infortunés vont périr. Il veut retourner à eux. L'escalier envahi avait disparu dans l'eau chaude qui brûle, dans la vapeur qui asphyxie et qui dévore. Vainement il met ses mains sur sa figure. Avancer d'un pas est impossible. Et cependant, comme il l'a répété depuis dans son interrogatoire, il y avait là une mère et cinq enfants qui vont être brûlés tout vivants. Cette idée-là le tue. Il va aux sabords, aperçoit la mère, se suspend de son pied qui brûle à la rampe du bâtiment, et son bras robuste enlève cette infortunée sans

— On écrit d'Alexandrie, le 20 juillet :

L'insurrection en Syrie est loin d'être anéantie, les Druses ont eu plusieurs avantages sur des troupes égyptiennes. Ibrahim désirant en finir, s'est rendu lui-même sur la route de Damas à Balbeck, et là une bataille sanglante a été livrée; les pertes ont été grandes des deux côtés, et quoiqu'Ibrahim soit resté vainqueur, les communications entre Damas et Beyruth n'étaient pas encore rétablies le 7 de ce mois. (G. d'Augsb.)

ANGLETERRE. — Londres, le 14 août.

La chambre de lords a adopté une importante résolution. Elle a déclaré arbitraires et faits en dehors du vœu de la loi les actes de lord Durham comme gouverneur-général du Canada. Lord Durham et ceux qui ont agi sous ses ordres seraient tenus d'après cette décision de solliciter du parlement un bill d'indemnité. Les ministres ont inutilement combattu cette motion. Elle a été adoptée à une majorité de 54 contre 36. Les journaux de Londres voient dans ce résultat un échec pour le ministère Melbourne.

FRANCE. — Paris le 16 août.

Plusieurs lettres annoncent que l'on est loin d'avoir renoncé dans les départements à l'espoir d'obtenir la conversion de la rente à la session prochaine de chambres. On croit qu'un grand nombre de conseils-généraux s'occuperont de cette question, quoique les préfets aient reçu une circulaire confidentielle qui les engage à détourner l'attention des conseils des idées de conversion de la rente. (Corresp.)

Toutes les correspondances du Nord s'accordent sur l'activité extraordinaire qui règne dans les forts et citadelles de Lille, Douai, Condé, Valenciennes, Bouchain, Maubeuge, le Quesnoy, Cambrai, Avesnes, Landrecies, Rocroy, Mézières, Sedan, Montmédy, Verdun, Longwy, Trionville, Metz, Bitche, Marsal, Toul, Phalsbourg, Schelestadt, Neufbrisach, Belfort, Besançon, etc. Toutes ces places fortes restaurées, étaient restées, jusqu'ici, armées sur le pied de paix le plus strict; on s'occupe activement d'augmenter leurs garnisons et de disposer le matériel sur un pied respectable. (DÉBATS.)

Il paraît que le cabinet français ne se contentera pas de l'éloignement volontaire du prince Louis Bonaparte. M. de Montebello ayant fait connaître à Paris les dispositions du jeune Napoléon, M. Molé, aurait répondu que la France ne s'était pas adressée au jeune Louis Bonaparte pour obtenir son éloignement du canton helvétique, mais à la Suisse, et que son départ volontaire entraînerait la conséquence d'un retour volontaire, quand il lui plairait de s'établir de nouveau dans le canton de Thurgovie. M. Molé exige une déclara-

tion du directoire fédéral qui puisse servir de garantie à la France. Une feuille qui écrit sous l'inspiration de M. Molé, déclare que la rigueur exercée contre le prince Louis était du reste commandée par ses antécédents et par la conduite de ceux qui l'entourent, lesquels recrutaient encore en son nom il y a peu de temps à Baden et à Mannheim, et s'étaient même rendus près du jeune fils du prince Jérôme Bonaparte pour lui reprocher de ne pas être à sa place qui est, disaient-ils, auprès de son empereur, c'est-à-dire à Arenenberg. Quelques personnes avaient engagé le prince Louis, au nom du gouvernement français à quitter cette résidence après la mort de sa mère; mais il avait répondu que sa fortune qui n'est que de 40,000 fr. de rente ne lui permet pas de vivre en Angleterre, seul état de l'Europe où son séjour serait toléré. On s'engagea dès lors à obtenir pour lui, du gouvernement autrichien l'autorisation de résider en Italie près de son père qui désapprouve hautement toutes ses démarches et qui menace même de le déshériter s'il persiste dans le projet insensé d'agiter la France. Mais le jeune prince refusa formellement en alléguant qu'il se doit à ceux de ses sujets qui se sont dévoués pour lui.

Un service funèbre, en l'honneur de l'anniversaire de la fête de Napoléon, a eu lieu hier, à l'église catholique française. Une affluence considérable y assistait. Il paraît qu'un grand nombre de vétérans des Invalides avaient reçu des billets d'invitations, mais comme aucun n'y a assisté, on est porté à croire que les autorités de l'hôtel leur en ont refusé l'autorisation.

On a remarqué hier au pied de la colonne de la place Vendôme, un vieillard qui, après avoir déposé une couronne d'immortelle, s'est mis à genoux sur les marches, il est resté longtemps en prières. On disait que cet homme avait été courrier de Napoléon.

Nous avons reçu quelques nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 15 et 19 mai. Le blocus de la rivière de la Plata par l'escadre française continuait à être rigoureux. On attendait quelques bâtimens de transport.

Un conflit sérieux s'est élevé à Tampier entre M. Crawford, consul anglais et le commandant du brick français l'Eclipse. Le consul conduisait à bord du paquebot l'Alerie 75,000 dollars et 25 passagers, lorsqu'il fut halé par un bâtiment de l'escadre qui lui tira une bordée. Le consul anglais ayant résisté, on fut sur le point d'en venir à un abordage.

Par suite de cet événement, un officier français a été envoyé à Paris par les Etats-Unis avec des dépêches pour le gouvernement. Il est arrivé à Liverpool à bord d'un paquebot à vapeur de la compagnie américaine. A l'arrivée de ces dépêches à Paris, un conseil de cabinet a été tenu, et des or-

a recueilli dans sa maison une sœur et ses trois enfants, que sa femme et lui nourrissent de leur travail, qu'ils couvrent de leurs vêtements. Il lui est arrivé, mettant le cap vers la Haute-Loire, de ne laisser derrière lui que vingt francs empruntés pour soutenir pendant son absence cette nombreuse famille, et quand on conseille à ces braves gens de vendre la royale médaille d'or : « Plutôt mourir de faim! » répondent-ils.

Louis Brune, de Rouen, commissionnaire sur le port, est un homme de la même famille. Des procès-verbaux réguliers attestent, à l'égard de quarante-deux personnes, qu'elles lui ont dû la vie. Cet homme porte en soi une inépuisable vocation de dévouement. Il n'attend pas les occasions. Il les cherche avec passion. Quand la marée monte, quand le vent fraîchit, quand la brume s'élève, quand les bateaux à vapeur se croisent en grand nombre dans ce port étroit et opulent, Brune est là; comme les Pères du mont Saint-Bernard, à l'approche de l'avalanche, le cœur inquiet, l'oreille attentive, prêt à s'élaner. Ainsi, par exemple, le 28 janvier dernier, la Seine, prise depuis plusieurs jours, était couverte de patineurs. Les hautes marées devaient rompre les glaces et englutir cette foule imprudente qui restait sourde à tous les avertissements de l'autorité. Brune avait sa vieille mère et sa femme malades. On le rappela en vain à sa maison. A l'heure même de ses repas rien ne peut l'entraîner. Il reste à son poste; il ne désertera pas. Ces jeunes gens, ces femmes imprudentes oublient leurs dangers pour leurs plaisirs. Tout à coup, on entend le fleuve mugir; la foule épouvantée se précipite. Un abîme s'est ouvert; un couple jeune et riche a été englouti. Brune est là, il court, il arrive, il se précipite. Il ressaisit le mari et le sauve. La femme avait disparu sous les glaces. Il va l'y chercher, il la retrouve. Mais ses efforts ont été inexprimables; ses membres sont engourdis. Quand il veut s'enlever sur ces glaces qui le déchirent, qui l'ensenglantent, qui rompent sous ses mains, ses forces épuisées s'échouent, et personne ne viendra à son aide; il n'y a pas un autre Brune sur le rivage. Cependant on s'agite, on se lamente; c'est Brune qui va périr. Que fera-t-on? Enfin; on lui jette une corde qui arrive à lui, qu'il saisit, et à son tour il est sauvé.

Les personnes qui lui devaient tout lui proposent des récompenses: il les refuse. Il a fait ainsi toujours. Les médailles sont tout ce qu'on a pu lui faire accepter. Et comme il a depuis longtemps épuisé les médailles, le roi a fini par envoyer l'étoile de l'honneur à sa noble poitrine. Cependant la ville de Rouen n'était pas quitte envers lui. Elle a adopté sa femme et sa fille, et, voulant lui faire un don qu'il ne refuserait pas, on lui a bâti une maison sur le rivage, afin qu'il ait moins de chemin à faire pour donner sa vie. Il est là comme une sentinelle avancée en face de l'ennemi. L'Académie royale de Rouen nous a demandé pour Brune l'un des prix Monthyon. Le prix de 3,000 fr. lui est donné.

dres ont été envoyés à Brest pour équiper et envoyer trois nouveaux bâtimens de guerre sur les côtes du Mexique.

(Correspondance.)

— La lettre adressée à la GAZETTE DU MIDI, par M. le comte de Bourmont, est un document historique trop curieux pour être passé sous silence. Voici les principaux passages de cette lettre, datée de Viterbe, le 26 juillet :

» Avant d'entreprendre la conquête d'Alger, le gouvernement du roi chargea le général Guilleminot, alors ambassadeur de France à Constantinople, de demander à la Porte d'employer son autorité sur le dey d'Alger pour punir l'offense qu'il avait faite au roi dans la personne de son consul.

» La Porte répondit que depuis long-temps elle était sans autorité dans l'Algérie, et qu'elle n'avait aucun moyen d'obtenir du dey le redressement de griefs dont se plaignait la France.

» Cette déclaration était de nature à faire penser que la Porte considérait l'Algérie comme indépendante de fait, et qu'elle ne conservait plus sur cet état qu'une suprématie nominale. Les événemens antérieurs prouvaient, d'ailleurs, assez que toutes les puissances chrétiennes avaient considéré le dey d'Alger comme prince indépendant de la Porte, puis-que toutes lui avaient fait la guerre sans que la Porte intervint dans le conflit, et avaient fait des traités avec Alger sans son assentiment.

» Lorsque Tahir pacha vint à Toulon offrir enfin les bons offices de la Porte pour châtier le dey d'Alger, ses offres ne furent point accueillies, et l'expédition continua sa marche vers l'Afrique. Il y avait alors un double motif, il est vrai ; car si on avait suspendu l'expédition pour entendre les propositions de cet envoyé du grand-seigneur, la conquête serait devenue impossible en 1830, et toutes les dépenses faites pour préparer l'expédition auraient été sans fruit.

» Je puis vous assurer que, lors de mon départ pour la conquête de l'Algérie, l'intention du roi fut de venger une insulte faite à la France, et de détruire la piraterie et l'esclavage des chrétiens, si Dieu permettait que ses armes fussent victorieuses. Il ne fut point question dans le conseil de Charles X de rendre Alger à la Porte, après en avoir fait la conquête ; l'esclavage des chrétiens eût été une conséquence presque inévitable de la remise d'Alger à la Porte.

» Il est prouvé que Charles X persistait dans ses premières intentions, puisqu'après avoir reçu la nouvelle de la prise d'Alger, l'ordre fut donné à l'amiral Rosamel de se porter avec une escadre, devant Tunis et Tripoli, pour exiger de ces deux régences : 1° le redressement des torts qu'elles avaient envers la France ; 2° l'engagement de ne jamais avoir un plus grand nombre de bâtimens de guerre qu'elles n'en possédaient en ce moment, et suivant le procès-verbal qui en serait signé par l'amiral Rosamel ; 3° de ne jamais faire la guerre à des puissances chrétiennes, à moins qu'elles ne fussent en guerre avec la Porte ; 4° de ne permettre en aucun cas la course contre des nations chrétiennes et de ne jamais faire d'esclaves chrétiens ; 5° que dans le cas où un bâtiment chrétien viendrait à périr sur les côtes d'une de ces deux régences, le bey de Tunis et celui de Tripoli s'engageraient à protéger la vie et la liberté des équipages naufragés, et s'il arrivait qu'un seul homme de l'équipage fût mis à mort par les habitans, le bey serait tenu de payer la valeur du navire et de sa cargaison, si deux hommes étaient mis à mort, il devrait payer le double de la valeur du navire et de sa cargaison.

» L'amiral Rosamel revint à Alger avec ces traités signés. Ils ont été envoyés à Paris ; mais je n'ai pas eu connaissance que le nouveau gouvernement les ait fait publier, quoique assurément ils fussent avantageux pour le commerce des chrétiens et honorables pour la France.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 9 août.

La crise ministérielle dont le CORREO et la ESPAÑA, continuent à annoncer l'issue, n'est pas encore terminée. Nous pensons qu'une modification partielle est inévitable ; trois ministres seront sacrifiés au général Espartero, avec lequel on a repris de nouvelles négociations. MM. de Frías et Martínez de la Rosa consultés sur la crise, ont pensé qu'il fallait ménager le comte de Luchana. Dès-lors il n'a plus été question d'accepter une démission regardée comme inopportune et dangereuse.

Suivant un rapport du général commandant le deuxième corps d'opération de l'Aragon, les ennemis auraient été repoussés dans une nouvelle attaque, contre les troupes du blocus ; Cabrera aurait perdu son cheval, son manteau, et se serait sauvé à travers les champs.

Espartero mande de Logrono en date du 31 juillet, qu'il vient de recevoir une communication du commandant général de Guipuzcoa lui annonçant que le brigadier Santa-Cruz ayant attaqué les carlistes dans la matinée du 19, dans leurs positions d'Oyarzun, il les avait repoussés malgré les renforts qui leur étaient arrivés, et leur avait tué beaucoup de monde.

BELGIQUE — Bruxelles, le 17 août.

Un journal a annoncé que Bruxelles serait privée du spectacle que devait lui offrir le carrousel de septembre, et a insinué que l'obstacle provenait de M. le général d'Hane. Un membre de la commission directrice nous affirme, au contraire, que M. le général d'Hane, ainsi que toutes les autorités militaires, se fait un plaisir de concourir à donner de l'éclat à une solennité destinée à célébrer l'anniversaire de notre indépendance. Au surplus le carrousel aura lieu, et tout promet qu'il répondra à l'espoir que l'on a conçu de ce projet. Déjà plusieurs officiers des différentes armes ainsi que des jeunes gens de familles distinguées se sont fait inscrire au secrétariat des gouverneurs dans les chefs-lieux, des régences dans les autres villes, et chez MM. les commandans de place. (INDÉR.)

— Nous apprenons que M. le baron de Stassart, gouverneur du Brabant, voyage en ce moment en Italie ; on suppose qu'il assistera au couronnement de S. M. l'empereur

d'Autriche qui doit avoir lieu le 20 de ce mois à Milan ; M. le baron de Stassart est, dit-on, chambellan de ce souverain.

(EMANCIPATION.)

— M. Jehotte vient d'achever le buste de M. Rouppe ; la ressemblance est parfaite. M. Jehotte s'est aidé de ses souvenirs et du masque qu'il a fait prendre par un de ses élèves, quelques heures après la mort du bourgmestre.

JUBILÉ DE N.-D. D'HANSWYCK.

Hier, l'aspect de Malines était le même que la veille, seulement l'affluence est encore plus considérable. On se porte dans les rues de Malines à la station de Bruxelles dès six heures du matin ; dès la veille même on a refusé les billets de diligence et de berline. La cour de la station est encombrée et tous les départs ont été retardés d'au moins une heure. Celui de 11 heures n'est parti qu'à midi et quart, et encore a-t-il fallu donner un convoi supplémentaire de quarante voitures. Tout Bruxelles est à Malines. On y remarque aussi plusieurs étrangers et particulièrement M. Alex. Dumas, revenu hier de Bruges, et M. Jacques Coste, directeur du journal français le Temps. La chaussée pavée de Malines est encombrée de voitures, ce sont toutes les personnes qui ont renoncé à partir par le chemin de fer. Toute la grande place du côté de l'église St-Rombaut est transformée en un grand parc pour les voitures qui n'ont pas trouvé à se remiser.

Dès le matin, la maison et les équipages du roi s'étaient rendus à Malines ; les appartemens de S. M. étaient préparés à l'hôtel-de-ville. Le roi est parti de Bruxelles par un convoi spécial à deux heures et quart. S. M., accompagné de la reine, est arrivée à la station de Malines à trois heures moins un quart. L. M. ont été reçus par M. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, par MM. les généraux De Looz et Marneffe, par M. le bourgmestre et le conseil communal de Malines, par M. C. Rodenbach, commissaire de district, et par MM. les officiers de la garde civique. Le roi, après avoir été complimenté par M. le bourgmestre, est monté en voiture découverte. S. M. était précédée d'un escadron du 1er régiment de chasseurs et suivi d'un nombreux état-major. M. le général Le Looz se tenait à cheval à la portière de droite et M. le général de Marneffe à la portière de gauche. MM. le général Hurel, le général d'Hane et deux officiers d'ordonnance étaient dans la voiture de suite. Le roi et la reine, après avoir reçu à l'hôtel-de-ville les autorités de la province et de la ville, se sont assis au balcon pour voir défilé la cavalcade. Partout sur leur passage, L. M. ont été accueillis par les plus vifs applaudissemens. C'est seulement à quatre heures que la tête du cortège a débouché sur la Grand-Place. Les jeunes personnes étaient mises avec beaucoup de goût et quelques-unes avec une richesse remarquable. L'une d'elles, Mlle. Delphine Bosquet, qui représentait la reine des anges, portait un manteau de velour blanc clair, parsemé d'étoiles d'argent du plus bel effet.

Dans le groupe des confesseurs on a remarqué un enfant en costume de pape avec le rochet de dentelle, la calotte et la pèlerine en satin blanc. Cet enfant, nommé Antoine Van Bredael, d'une figure charmante, se tenait à sa place avec un sérieux et une gravité dont rien ne pouvait le distraire.

Le Roi et la Reine ont paru beaucoup s'amuser en voyant les deux enfans chargés de les représenter. Le jeune Alphonse de Wargny, âgé de douze ans au plus, portait le costume d'officier-général, avec la plume blanche au chapeau, sa jeune compagne était Mlle. Melanie Ketelaers qui figurait la Reine, en passant devant L. M. tous deux se sont levés et ont salué profondément. Le Roi et la Reine se sont levés aussi pour rendre leur salut. Le jeune Charles Van Keeth figurait le grand-maître du palais. Mais la plus remarquée de tous était Mlle. Van Kiel, la Pucelle de Malines, fort jolie personne montant à cheval avec beaucoup d'aisance.

La partie tout-à-fait originale de la cérémonie, le Vaisseau de l'état, le Cheval Bayard et les quatre fils Aymond, les poulains du Cheval Bayard, les Chameaux montés par ces Amours lançant des flèches aux curieux et surtout les Géans, ont excité de vifs transports d'hilarité.

C'est seulement à sept heures que le cortège a terminé sa promenade, le Roi et la Reine sont repartis immédiatement pour Bruxelles.

À la station du chemin de fer on s'étouffait, le premier convoi parti à sept heures s'est arrêté à Vilvorde, le remorqueur manquant d'eau, et a été rejoint par un convoi parti à huit heures et bientôt après par un immense convoi trainé par deux locomotives. Ces trois convois, formant ensemble près de cent voitures, ne sont arrivés à Bruxelles qu'à dix heures et quart.

Le soir il y a eu à Malines grand bal donné par la ville, les étrangers de marque venus à la fête, y ont été tous invités.

LIÈGE, LE 18 AOUT.

NOUVELLE CAISSE D'ÉPARGNE INSTITUÉE A LIÈGE.

La Succursale de la Banque de Belgique, qui a commencé ses opérations il y a peu de semaines, s'est empressée en même temps de présenter un placement avantageux aux économies du petit propriétaire, de l'artisan et de l'ouvrier.

Elle reçoit tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à deux, les sommes qui on lui confie, de 1 franc jusqu'à 500 ; ces sommes portent intérêt à dater du premier jour du mois qui suit le versement ; le taux de l'intérêt est fixé à 4 pour 100. Toutefois la Société se réserve de le fixer chaque année au mois de novembre pour toute la durée de l'année suivante.

La Caisse d'épargne cumule les économies, à intérêt composé, jusqu'à concurrence de 500 francs. Elle délivre, au-delà de ce chiffre, un titre de rente portant le même intérêt. Les déposans peuvent, au mois de janvier, percevoir les intérêts de leurs fonds. S'ils ne viennent point les toucher, ces intérêts sont capitalisés et produisent à leur tour un intérêt.

Les sommes au-dessous de cent francs peuvent être retirées tous les jours non fériés, à l'exception du samedi, moyennant un avertissement donné trois jours d'avance. Pour retirer les sommes supérieures à ce chiffre, il est nécessaire de prévenir au moins cinq jours d'avance.

Ce délai, qui est fort court, est introduit autant dans l'intérêt de l'ouvrier que dans celui de la Banque. L'ouvrier se trouve ainsi protégé, par les réflexions qu'il peut faire pendant quelques jours, contre les tentations imprudentes qu'il aurait de consommer follement ses économies.

Au reste, toute demande de remboursement non suivie d'effet donne lieu à la déchéance d'un mois d'intérêt.

Nous extrayons ces renseignemens d'une notice imprimée que l'on distribue à la succursale de la Banque de Belgique, sur la Caisse d'épargne qu'elle a érigée.

Notre ville est dotée maintenant de trois caisses d'épargne ouvertes par la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, par la Banque Liégeoise et par la Succursale de la Banque de Belgique. Les placemens s'y font à un taux avantageux. Ces trois sociétés offrent chacune toutes les conditions de garantie et de sécurité que les déposans puissent désirer.

Nous espérons donc que tant d'institutions qui travaillent dans un but populaire engageront les ouvriers, les domestiques, etc., surtout les plus jeunes d'entre eux, à leur confier leurs économies. Les recommandations des maitres, des chefs d'atelier, des parens, des tuteurs, des autorités cons-

tituées, des curés, etc., peuvent beaucoup contribuer à atteindre ce résultat. L'ouvrier gagnera en importance à ses propres yeux quand il se verra à la tête d'un petit pécule et qu'il n'aura pas à craindre les suites d'une maladie ou d'un accident que nul de nous ne peut prévoir. En se privant seulement des dépenses inutiles que beaucoup d'artisans font en chômeant le lundi et en allant à l'estaminet, ils ménageraient leur santé, et ajouteraient quelque pièce nécessaire à leur ménage, ou mettraient en réserve une petite somme qui parfois leur serait fort à propos. Mais ne parlons pas trop de ce chômage du lundi ; il y a trop à dire sur ce sujet, pour que nous ne soyons pas tentés de dépasser les limites que nous nous étions prescrites. Bornons-nous à recommander les caisses d'épargne et l'économie. Ces caisses sont le plus beau cadeau que l'on ait fait depuis plusieurs siècles aux classes ouvrières.

COURSES DE CHEVAUX.

Les courses du 17 ont été moins brillantes sous le rapport du nombre des spectateurs ; mais d'un autre côté les chevaux ont continuellement excité l'intérêt.

Poule, une épreuve : prix, 800 fr., plus 100 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice. Le second arrivé retire sa mise.

Ont pris part à la lutte : Stockbridge, entier, âgé de 5 ans, appartenant à M. John Cockerill, et Wet Day, jument âgée de 5 ans, appartenant à M. le baron de Heeckeren.

Après l'accomplissement des formalités voulues par le règlement, ces deux chevaux sont entrés en lice.

Wet Day, vainqueur, a fait les deux tours de l'arène en 4 minutes 57 secondes.

M. le baron de Heeckeren a reçu le prix de 800 fr.

Première épreuve des chevaux de toutes races.

Deux chevaux y ont pris part ; Taisther, entier, appartenant à M. William Cockerill ; Elisondo, entier, appartenant à M. John Cockerill. Le premier est âgé de 5 ans et le second de 5.

À la première épreuve Taisther n'a mis que 5 minutes 52 secondes.

Première épreuve des chevaux du continent.

Cinq chevaux sont entrés en lice. Erivan, entier, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu. Fanal, hongre, âgé de 5 ans, appartenant à M. E. Howard, à Cambon. Young-Sorcery, jument, âgée de 5 ans, appartenant à M. John Cockerill, à Liège. Young-Amphion, entier, âgé de 6 ans, appartenant à M. le baron de Heeckeren. Lady Wood, jument, âgée de 4 ans, appartenant au même.

Lady Wood a été victorieuse et a mis 4 minutes à parcourir la lice.

Young-Sorcery est arrivée la seconde. Les autres chevaux dans l'ordre suivant : Young-Amphion, Fanal et Erivan.

Secondo épreuve des chevaux de toutes races.

Taisther est encore arrivé le premier et a mis 4 minutes 28 secondes.

Secondo épreuve des chevaux du continent.

Fanal et Erivan sont retirés par le propriétaire. Lady Wood fait deux tours de l'arène en 4 minutes. Young-Sorcery arrive encore la seconde.

Le jury décerne à M. William Cockerill le vase en vermeil, dont le dessin est fort beau, et remet à M. de Heeckeren les 2000 fr. accordés par la ville.

ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons inséré dans le compte-rendu des courses du 15, qu'Elisondo avait mis, pour accomplir la première épreuve, 4 m. 55 s. ; c'est 5 minutes 55 secondes.

TIR A LA CARABINE.

Le concours du tir à la carabine a été terminé hier à 4 heures. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner sur l'île Werihet, et toutes les mesures de police avaient été prises de concert avec le président de la société. L'harmonie a constamment régné parmi les tireurs, et les décisions de la commission directrice, chargée de vérifier les points et les blancs, n'ont été sujettes à aucune contestation. Tout fait donc espérer que ce premier essai ne sera pas infructueux ; l'administration communale comprendra l'utilité, pour une ville de fabrication d'armes, d'avoir de bons tireurs à la carabine, de les encourager dans cet exercice par la lutte avec les sociétés étrangères, et ce but ne peut être atteint qu'au moyen de prix plus élevés que ceux de cette année. On ne ferait d'ailleurs à cet égard que ce qui a lieu pour les prix à décerner aux chevaux vainqueurs dans les diverses luttes. Nous nous avons tout lieu d'espérer que les sociétés des villes éloignées telles que Mons, Gand, etc., viendront concourir avec celles des communes de Liège et des environs.

Avant de donner le résultat du concours, nous mentionnerons que M. Pecklers, indépendamment du nombre de points qui lui ont valu le premier prix, a fait la plus belle balle ; mais il ne pouvait, d'après l'art. 15 du règlement, obtenir deux prix.

Premier prix, M. Léonard Pecklers, membre de la Société Ste-Barbe et des Chasseurs Liégeois, qui a fait 99 points (une pendule en bronze, valeur 155 francs.)

2<sup>e</sup> prix, M. Nicolas Dujardin, de la Société de Wandre, qui a fait la plus belle balle (une carabine et ses accessoires, valeur 125 fr., confectionnée dans les ateliers de M. Pinsonnat.)

3<sup>e</sup> prix, M. J.-B. Picard, de la Société des carabiniers de Bruxelles, 84 points ; il a gagné par une seconde épreuve en trois balles avec M. Jos. Arnold (une montre guillochée à cylindre, valeur 100 fr.)

4<sup>e</sup> prix, M. Gustave Mallierbe, de Liège, qui a fait la 2<sup>e</sup> plus belle balle (trois couverts de table, valeur 75 fr.)

5<sup>e</sup> prix, M. J. Arnold, de la Société Ste-Barbe et des Chasseurs Liégeois, 84 points (une tabatière en argent, valeur 50 fr.)

6<sup>e</sup> prix, M. J. Defays, de la Société de Fléron, 5<sup>e</sup> plus belle balle. — (Douze cuillères à café en argent, valeur 40 francs.)

7<sup>e</sup> prix, M. J. J. Herman, de la Société de Cheratte, 78 points ; il a gagné dans une seconde épreuve, contre M. E. Pinsonnat, de la Société de Ste-Barbe et des Chasseurs Liégeois, qui avait eu autant de points que lui. (Une montre en argent, valeur 50 francs.)

8<sup>e</sup> prix, M. N. Salmon, de Liège, la 4<sup>e</sup> plus belle balle. (Un goblet en argent, valeur 25 francs.)

14 blancs ont été payés à raison de 10 fr. chacun.

La distribution des prix a eu lieu ce matin à l'hôtel-de-ville.

M. Alexandre Dumas est actuellement à Liège ; il n'y passera que quelques heures.

Le journal de la forteresse a démenti la nouvelle annoncée par l'Echo d'Arlon, d'un conflit entre les régimens prussiens et allemands. Mais nous en prouvons la confirmation la plus complète dans l'Echo de l'Est, de Bar-le-duc, en ces termes :

« Le 5 de ce mois, la fête du roi de Prusse a été célébrée à Luxembourg par les 8 mille hommes de la garnison de cette

ville. L'ordinaire des soldats comme on sait, n'est pas très-soigné; aussi se réjouissent-ils du jour de la fête du roi, car ce jour-là ils sont entièrement libres et n'ont pas à redouter la moindre observation de la part de leurs chefs. Ainsi donc, le jour venu, les soldats quittèrent leurs casernes pour se rendre, non à l'église, mais bien dans les cafés et cabarets du lieu. Après les libations, les têtes s'échauffèrent. Vers sept heures du soir, un bataillon entier se rassembla comme par enchantement, et parcourut tous les quartiers de la ville en chantant la *Marseillaise* et en criant: VIVE LA LIBERTÉ!

Une grande partie des habitants de la cité partageaient leurs sentiments, et les chefs des militaires peut-être aussi, car un petit nombre s'est présenté pour calmer ces têtes échauffées par le vin, et les engager à rentrer dans leurs casernes. Aucun d'eux ne fut écouté, et plusieurs furent maltraités.

Des renseignements ultérieurs nous apprennent que le mécontentement s'est étendu à d'autres corps de la garnison et n'a été calmé que par de belles promesses qui se sont converties le lendemain en arrestations.

Mais les choses n'en resteront pas là.

(Belge.)

Le mouvement sur le chemin de fer, dans la journée de jeudi, a été des plus extraordinaires. A Malines seulement, on a délivré plus de dix-huit mille billets. Un moment, dans la matinée, il s'est trouvé dans la station centrale 177 wagons, venus de divers points et portant ensemble plus de 5,000 personnes. On conçoit que, malgré le zèle de employés, un tel encombrement de monde ait causé quelques lenteurs dans le service; mais, à part cela on n'a pas eu à déplorer d'accident. Le matin, à la station de Bruxelles, les salles d'attente étaient tellement pleines, qu'on y étouffait. Des voyageurs impatients, pour obtenir un peu d'air, ont cassé quelques carreaux de vitres.

Le soir, à sept heures un quart environ, est parti un premier convoi de Malines pour Bruxelles. Ce convoi trainé par une seule locomotive a marché assez bien jusqu'à moitié chemin de Vilvorde; mais là la vapeur a manqué et le machiniste a fait une heure et demie durant, de vains efforts pour redonner de l'énergie à sa machine. Nombre de voyageurs sont descendus et suivaient le convoi au très petit pas; d'autres le précédaient et sont arrivés à pied à Vilvorde.

Le machiniste, fort inexpérimenté, à ce qu'il paraît, s'est obstiné pendant deux heures à vouloir remorquer le convoi, et ne tenait aucun compte du conseil qu'on lui donnait de venir seul à Bruxelles chercher une autre locomotive. Il ne s'est décidé à prendre ce parti qu'à neuf heures et quart, laissant le convoi à une demi-lieue en avant de Vilvorde. Là un accident grave a failli survenir par la faute d'un membre de la chambre des représentants, qui, voyant venir un convoi et croyant à tort qu'il marchait dans la voie où l'autre stationnait, s'est écrié de toute la force de ses poumons: Descendez, descendez vite! vous allez être broyés, pulvérisés! Qu'on juge de l'effroi qui s'est emparé des voyageurs et des dames surtout, à ces cris alarmans. On se précipitait, on se ruait les uns sur les autres; c'était un désordre effroyable; mais heureusement la peur a bientôt cessé, car on n'a pas tardé à s'apercevoir que le danger était imaginaire. Il a été sur le point de devenir une triste réalité cependant, car quelques momens plus tard, le convoi qui venait à grande course aurait pu, non pas donner un choc à celui qui était arrêté, mais écraser les voyageurs qui étaient descendus dans la seconde voie aux cris de l'honorable représentant qui, du reste, n'avait donné l'alarme qu'à bonne intention.

Enfin un second convoi venu de Malines a poussé le premier jusqu'à Vilvorde. Une locomotive est presque aussitôt arrivée de Bruxelles, et le convoi a pu continuer sa marche. Il entrait dans la station de l'Allée-Verte à 10 heures passées.

(Indépendant.)

On écrit d'Ostende, 16 août: « Nous pouvons donner l'assurance que l'inauguration de l'ouverture du chemin de fer sur Ostende aura lieu le 27 du courant. Notre régence s'occupe très-activement à faire préparer une fête qui sera au moins aussi brillante que celle qui a eu lieu dimanche dernier à Bruges. »

Par arrêté royal du 31 juillet, la formation de la société anonyme dite Société de Commerce d'Anvers est autorisée, et ses statuts sont approuvés.

On écrit d'Anvers, le 16 août: Lundi, MM. les généraux Evain, ex-ministre de la guerre, et De Liem sont arrivés en cette ville, accompagnés de plusieurs officiers supérieurs et sont partis aussitôt pour le polygone de Braesschaet, où on devait faire l'essai de nouvelles obus à balles avec fusées en plomb, modèle du capitaine Borremans. On assure que cette essai a parfaitement réussi.

On lit dans le *Précurseur* d'Anvers: Il est question de construire un 3me. bassin, d'après une proposition faite par le génie. Le génie propose, moyennant un million 200,000 fr., de faire un 3me. bassin d'une partie des fortifications hors de la porte de Slyck, dont on est occupé, en ce moment même, à réparer le mur de revêtement. Le génie céderait à la ville un terrain de plus de 15,000 mètres carrés, que l'on estime valoir plus de un million 500,000 francs. Ce bassin serait spécialement destiné à recevoir tous les navires venant du Nord, chargés de bois, goudron et céréales.

On écrit de Gand, le 16 août: M. Alexandre Dumas vient de passer une couple de jours à Gand, où il a visité toutes nos institutions et nos antiquités avec plus de soin que ne le font d'ordinaire les touristes de Paris. Le célèbre écrivain français a probablement l'intention de prêter la magie de son style à nos vieilles légendes et traditions flamandes, car il a recueilli avec empressement tous les ouvrages du pays qui pouvaient lui fournir à ce sujet quelques renseignements. Il s'occupe surtout beaucoup de l'époque de Jacques Van Artevelde.

TAXE DU PAIN DU 18 AOUT.

Pain de seigle. . . . . 59 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment. 50 »  
Pain de ménage. . . . . 61 »

LIBRAIRIE NATIONALE

RUE VINAÏVE-D'ILE, N° 46,

DE

Félix Palante, à Liège.

RABAIS CONSIDÉRABLE.

Histoire de la Révolution française, par Thiers, 6 vol. in-8°, 1858, au lieu de 50 fr. 24 »  
Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 10 vol. in-8°, 1858, au lieu de 55 fr. 40 »  
Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812, par le général comte de Ségur, 2 vol., 1855, au lieu de 10 fr. 8 »  
Dictionnaire technologique, ou nouveau Dictionnaire des Arts et Métiers, 11 vol. in-8°, à deux colonnes avec un atlas de 277 pl., nouvelle édition, au lieu de 178 fr. 100 »  
Encyclopédie moderne ou dictionnaire des hommes et des choses, des sciences, des lettres et des arts, 25 vol. grand in-8° à deux colonnes, au lieu de 200 fr. 100 »  
Les fastes universels. 1 vol. in-folio, au lieu de 150 fr. 50 »  
Le même ouvrage, 14 vol. in-8°, au lieu de 96 fr. 40 »  
Œuvres complètes de Buffon et de Daubenton, 14 vol. in-8°, à deux colonnes, 720 planches coloriées, au lieu de 500 fr. 150 »  
Précis de la Géographie universelle, par Malte-Brun, 6 vol. grand in-8°, à deux colonnes, avec atlas de 71 cartes coloriées, au lieu de 106 fr. 70 »  
On trouvera au même établissement une quantité d'autres ouvrages au rabais. — Bureau général d'abonnement à toutes les publications pittoresques et autres. — Les personnes qui prendront pour 500 fr. d'ouvrages jouiront encore d'une surremise.

ANNONCES.



Dimanche prochain, on JETERA des ROUES d'OIES chez LIBERT, à Ste.-Walburge.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche, 19 août, HARMONIE à cinq heures de l'après-midi.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue Vinaïve-d'île, n° 58.

Au N° 602, rue St-Hubert, QUARTIER composé de SEPT PIÈCES A LOUER en entier ou séparément. 1157

A LOUER pour le 24 septembre, UNE BELLE MAISON avec jardin, rue des Sœurs Grises, à Liège, occupée par M. le conseiller Dechamps. S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvice, n° 977, à Liège. 947

La dame veuve BOGNIARD-COLLIN, cessant son commerce, sa MAISON, rue Grande Tour, n° 86, à Liège, est à LOUER; elle cédera SES MARCHANDISES D'AUNAGE, soit en tout, soit en partie et sans rebut. Cette maison est très-spacieuse et bien achalandée. S'y adresser ainsi que pour la maison n° 576, rue Féronstrée, aussi à louer.

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

UN COMMERCANT EN ÉPICERIES,

Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa MAISON, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement. S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Sœurs-de-Hasque, à Liège. 956

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 23 AOUT 1858, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une

GRANDE QUANTITÉ DE BOIS,

savoir: Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, bois de fosse, Jantes, Rais, Planches de bois blanc, etc.

AU COMPTANT. 1145

CONTINUATION DE LA VENTE

DES

COUPONS DE DRAPS ET ÉTOFFES,

MEUBLES ET EFFETS

provenant de la faillite de M<sup>de</sup> PETIT, place St-Lambert, les Samedi 18, Lundi 20, Mardi, Mercredi et jours suivants, à deux heures. AU COMPTANT. 1142

A vendre

Un TERRAIN, situé à LONGDOZ, commune de Liège, lieu dit Champs de Longdoz, près la nouvelle route, mesurant 1060 mètres, joignant à MM. Dechesne, Foidart, Conrardy et à la ruelle aux Chevaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée, n° 588. 1086

A Vendre

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

A PORTE COCHERE,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE LE PALAIS,

Avec cour, remise, écurie, magasin, quatre caves, deux pompes, 24 pièces à feu, jardin, fontaine d'un demi hansion. Cette maison est propre à tout commerce en gros et en détail.

S'adresser au notaire GILKINET, rue Féronstrée n° 588. 1045

Le 27 AOUT 1858, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay, n° 653,

UNE MAISON, avec jardin et prairie,

Contenant 12 verges grandes, située à Liège, dans le FOND-PIRETTE, occupée par le sieur Noël Evrard. 1110

LE SAMEDI 15 septembre 1858, à trois heures précises de relevée,

Le notaire GILKINET, de Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

EN SON ÉTUDE, RUE FÉRONSTRÉE, N° 588,

BATIMENS DE LA FERME dite du Chardon,

SITUÉE A FALLAIS, CANTON D'AVENNES,

Comprenant corps de logis, écuries, étables, belle grange, plus deux bonniers 15 verges grandes environ de jardins et vergers et contigus.

Ces batiments, solidement construits, pourraient être appropriés à une fabrique. Ils se trouvent dans un des plus beaux sites de la Hesbaye, à 10 minutes au plus de la nouvelle route de Huy à Tirlemont.

VENTE DÉFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, le 5 septembre 1858, à 11 heures, il vendra définitivement, en son étude, rue Féronstrée,

LA BELLE MAISON,

COTÉE 516 ET 517,

SISE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST-GILLES,

Avec batiments, magasins, écurie, remise, cour, superbe jardin et contenant sept verges grandes.

La mise à prix sera de 49,550 francs, prix auquel cette belle propriété est portée par la surenchère.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 1858, à midi précis,

M. le comte Léopold de LANNOY DE CLAIRVEAU fera VENDRE

PLUSIEURS PORTIONS DE BEAU TAILLIS,

Croissant dans sa propriété de la Neuville-en-Condroz, par M<sup>e</sup> THONON, notaire audit lieu.

A CRÉDIT.

Les amateurs sont priés de se réunir dans l'allée du château dudit lieu. 1116

ADJUDICATION DEFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHERE DE LA TERRE CI-DEVANT SEIGNEURIALE DE GRAND-AAZ.

Par procès-verbal reçu par M. MOXHON, notaire à Liège, le 14 août 1858, le beau DOMAINE DE GRAND-AAZ, situé en la commune de Hermeé, consistant en un quartier de matre et ses jardins, fontaine ayant une source abondante...

Et par acte reçu par le même notaire MOXHON, le 17 août 1858, il a été surenchéri à 278,000 francs.

Cette belle propriété, située à une lieue et demie de la ville de Liège, dans un site charmant, salubre et très-varié, qui n'est distante que de vingt minutes de la chaussée d'Oupeye...

LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 1858, à dix heures du matin, pardevant M. Charles CHOKIER, juge-de-peace des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau; rue d'Amay, n° 653, par le ministère de M. MOXHON, notaire susdit.

S'adresser, pour plus amples renseignements, en l'étude dudit notaire, rue Hors-Château, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, place Ste-Claire, dépositaire des titres et plan de cette propriété. 1148

Vente d'une BELLE FERME.

JEUDI 6 SEPTEMBRE 1858, aux 2 heures de l'après-midi, A la requête de M. N. J. Moor et sœur, IL SERA PROCÉDÉ,

en l'étude et par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire, à Herve, à la VENTE d'une BELLE FERME, située à Halleux, commune de Charneux, canton de Herve, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et quatre prairies mesurant neuf hectares septante-deux ares, joignant aux représentants Halleux, à MM. Lebe, J. N. Jacquinet, aux enfants Championnet et au chemin.

S'adresser audit notaire. 1149

VENTE CONSIDERABLE d'un SUPERBE MOBILIER.

LUNDI 20 AOUT 1858, et jours suivants, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, AU CHATEAU DE BRIALMONT, PRÈS DE TILFF, A LA VENTE DE TOUS LES EFFETS

MOBILIERS, GARNISSANT LEDIT CHATEAU.

Notamment un billard délaissés par feu Madame de Grady de Brialmont née de Jacquet.

JEUDI 25 AOUT et jours suivants, à deux heures, On VENDRA à la maison mortuaire de ladite dame, place Saint-Lambert à Liège,

TOUS LES EFFETS MOBILIERS, délaissés par elle, parmi lesquels se trouvent une belle berline, harnais, etc. Lesdites ventes auront lieu au comptant. 11078

SOCIÉTÉ ANONYME

FILATURE DU LIN A LA MÉCANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires, que le 5me versement à frs. 100 par action, devra être effectué le 1er septembre prochain, entre 10 et 2 heures, soit chez M. Frédéric DE SAUVAGE, administrateur, rue Féronstrée à Liège, soit chez l'administrateur-gérant soussigné. Bruxelles, 11 août 1858. DE LA COURT, chaussée de Laeken, n° 154.

Vente d'un TRÈS-BEL HOTEL

DIVERSES PIÈCES DE BIENS, SITUÉES A SPA.

Le JEUDI 30 AOUT, à 9 heures, les héritiers de M. Guillaume CULOT, banquier, à Spa, feront procéder, en la maison qu'il y occupait, par devant M. le Juge-de-Paix du canton de Spa, et par le ministère du notaire DE LEAU, conformément à la loi du 12 juin 1816, à

LA VENTE PUBLIQUE d'un très-bel Hôtel,

Portant l'enseigne de la VILLE D'ANVERS, et de tout ce qui en dépend, situé à SPA, rue de la Sauvenière.

Cette propriété comprend :

1. Une GRANDE MAISON, à deux portes cochères, pouvant être divisée en trois habitations distinctes, composée de belles caves voûtées, de deux cuisines avec pompes, de trente-six chambres, de vastes greniers, d'une grande remise et d'un bâtiment derrière avec cour, jardin, étables, verger, entouré de murs et toutes dépendances, formant un ensemble de 97 ares 13 centiares, traversé par une petite rivière qui ne tarit jamais, section G, numéros 67, 68, 70 et 71 du cadastre.

2. Un BEAU JARDIN, de 19 ares 19 centiares, très-bien garni d'arbres, d'arbrustres, et de planches, avec un petit Pavillon, en face de l'Hôtel dont il n'est séparé que par la rue, section G, numéros 909 et 910 du cadastre.

3. Une GRANDE REMISE avec de beaux greniers planchés et un verger de 22 ares 70 centiares, aussi en face de l'Hôtel et contigus au jardin qui précède, section G, numéros 911 et 912 du cadastre.

Tous ces BATIMENS sont construits en pierres et briques, couverts en ardoises et se trouvent en très-bon état d'entretien, ayant été construits ou réparés à neuf depuis peu d'années.

Ces IMMEUBLES seront vendus en un, ou en plusieurs LOTS, au gré des amateurs.

Après la VENTE de l'Hôtel et de ce qui en dépend, on procédera à l'adjudication en 18 LOTS, d'une glacière et de dix-sept pièces de fonds en prairie et terre, situées à SPA.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M. Jean-Gérard WILKIN, commissionnaire en fonds et effets, à SPA, ou à M. DE LEAU, notaire à Ensisval. 1092

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DU BOIS DIT BOISLIÉGEOIS,

situé dans la commune de la Neuville sur Meuse, arrondissement de Huy, contenant 21 hectares 2 ares 3 centiares ou 24 bonniers 2 verges grandes 3 petites, ancienne mesure dans lequel se trouvent 418 chênes, 612 baliveaux et un taillis bien aménagé.

Le plan de cet immeuble est déposé en l'étude dudit notaire où on peut dès-à-présent en prendre connaissance, ainsi que des conditions de la VENTE. 1066

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

Une Bonne Maison,

SISE A LIÈGE, RUE AU POTAY, N° 292. Avec un four de boulanger, cour, etc. S'adresser audit notaire dépositaire des titres. 1124

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 25 AOUT 1858, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge-de-peace Chokier, rue d'Amay, N° 653, à Liège, le notaire DELEXHY exposera en

VENTE AUX ENCHÈRES, UNE MAISON

portant le numéro 455, sise à Liège, rue des Rewes, entre les deux rues sur Meuse. S'adresser pour voir le cahier des charges à M. le juge-de-peace susdit ou au notaire DELEXHY, dépositaire des titres de propriété. 1079

à vendre de gré-à-gré et avec facilités de paiement du prix, UNE

MAISON DE COMMERCE

en bon état, située à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, portant l'enseigne du Cigne et le n. 1015, composée au rez-de-chaussée d'une boutique, d'une place et d'une cuisine; ayant trois étages, surmontés de greniers. S'adresser pour la voir tous les jours, le dimanche excepté et pour connaître les conditions en l'étude du notaire DEBEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège. 1147

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE. Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac; leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants: Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutle, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peleghem, à Alost; Beekvort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Byrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

BOURSES.

Table of stock market data for Paris, Le 16 Aout, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Amsterdam, Le 16 Aout, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for London, Le 15 Aout, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Anvers, Le 16 Aout, listing various securities and their prices.

Table of exchange rates (CHANGES) for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, Frankfurt, and Brussels.

Table of stock market data for Bruxelles, Le 17 Aout, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Vienne, Le 10 Aout, listing various securities and their prices.

## PROFESSION DE FOI DE M. LONGRÉE-VERDBOIS.

Liège, le 18 août 1858

A MESSIEURS LES RÉDACTEURS DU POLITIQUE.

Depuis que vous avez annoncé que j'acceptais la candidature pour le conseil provincial, j'ai subi les conséquences ordinaires d'une telle détermination : sans attaquer mes actes, l'on a fait invasion dans l'avenir pour suspecter mes principes, mon indépendance... que sais-je ?

N'ayant aucune imputation précise à repousser, je vous prie seulement de rassurer les électeurs, en leur offrant pour garantie mon inviolable attachement à la constitution, et cette indépendance de caractère que je n'ai jamais démentie.

Maintenir toutes nos libertés ; résister à tous les empiétements ; juger les actes de toutes les opinions avec impartialité ; travailler à calmer l'effervescence des passions ; contribuer de tout mon pouvoir au bien-être du pays, telle fut dans ma vie privée, telle serait dans ma vie publique, la ligne de conduite dont je ne dévierai par aucune considération.

Agréer, etc.

DE LONGRÉE-VERDBOIS.

La mort inattendue de M. Bellefroid fut, pour tous les citoyens de Liège, un sujet de tristesse et de deuil. Le barreau venait de perdre un de ses membres les plus distingués, et la province un de ses administrateurs les plus habiles. Au palais, vingt de ses émules, distingués à des titres différents, recueillirent l'héritage de sa vaste clientèle ; au conseil provincial, on ne lui a pas encore donné de successeur ; mais le moment approche où les électeurs vont être appelés à choisir l'homme qui doit le remplacer.

Le candidat que nous recommandons à leurs suffrages est M. de Longrée-Verdbois.

M. de Longrée est un juriconsulte profond, un avocat renommé, un citoyen aussi recommandable par son intégrité que par ses opinions patriotiques, un homme complètement indépendant de tous les partis, exempt d'ambition personnelle, placé par sa fortune et par ses goûts au-dessus des besoins qui font naître les passions mauvaises, et parvenu à un âge où l'intelligence a réellement acquis tout son développement, le caractère toute sa fermeté, le jugement toute sa rectitude. Aussi, pour combattre sa candidature avec quelques chances de succès, en est-on réduit à chercher, dans ses relations de famille, dans des suppositions injurieuses pour son caractère, dans l'appui que lui prêtent deux journaux différents, un prétexte plus ou moins plausible qui puisse servir de thème aux déclamations de ses principaux adversaires.

Examinons la valeur des reproches qu'on lui adresse. M. de Longrée, a-t-on dit et répété, est beau-frère de M. le commissaire de district, Demonceau. Et quand il le serait, cette circonstance pourrait-elle lui faire perdre, dans l'opinion publique, l'estime dont il est environné ? Lui enleverait-elle un seul de ses titres à la confiance des électeurs ? M. de Longrée deviendrait-il, par cela seul, inhabile à bien remplir son mandat ? De quel droit donc se permettrait-on de frapper d'ostracisme, un homme honorable, uniquement parce qu'il compterait, parmi les membres de sa famille, un fonctionnaire amovible et dévoué au gouvernement ? Mais non : il n'en est pas même ainsi : M. de Longrée n'est pas le beau-frère de M. Demonceau ; il n'existe même entre eux aucune espèce de parenté !

M. de Longrée, ajoute-on, est frère du beau-frère de M. de Theux ! Quel crime irrémissible. Être le frère du beau-frère d'un ministre ? Mais c'est déplorable, c'est horrible. Conçoit-on qu'on puisse être un homme capable, un citoyen intègre, quand on est le frère du beau-frère de M. de Theux ? Mais le Loup de la fable ne tenait pas un autre langage à l'agneau. — Si ce n'est toi s'est donc ton frère, ou bien quelqu'un des tiens. — Et l'on ose sérieusement opposer de pareils arguments à la candidature de M. de Longrée ! Et c'est par l'emploi de semblables armes, dont l'immortel fabuliste a si bien stigmatisé la ridicule absurdité, que l'on se flatte de faire triompher la candidature de M. Neef ! Nous plaignons vraiment M. Neef d'avoir pour champions des hommes qui le défendent de cette manière là.

Mais ce titre précieux, celui d'être le frère du beau-frère d'un ministre, a sans doute valu à M. de Longrée la faveur de ce ministre ? Chef du département de l'intérieur, M. de Theux a sans doute investi M. de Longrée de sa confiance ? Toutes les affaires qui ressortent de son département sont dévolues sans doute à M. l'avocat de Longrée ? — Eh bien ! non, jamais M. de Longrée n'a reçu, du ministre de l'intérieur, une cause à plaider ; ce sont deux avocats de cette ville qui se partagent la clientèle de ce ministère. Mais M. de Longrée doit peut-être de la reconnaissance à M. de Theux pour d'autres services ! Non plus : jamais M. de Longrée n'a rien sollicité de ce ministre, n'a rien obtenu de ce ministre, ni pour lui ni pour ses amis. Y a-t-il beaucoup de prétendus libéraux qui pourraient en dire autant ?

Mais M. de Longrée est l'avocat de l'évêque ! encore une erreur, car nous ne voulons pas nous servir d'un terme plus expressif. Depuis plus de vingt ans, M. de Longrée est l'avocat du domaine, et en cette qualité, il a plaidé, contre l'évêque, une foule de cause qu'il a fait perdre à celui-ci. Bien souvent même, dans d'autres affaires, il s'est prononcé contre les prétentions de l'évêque. Ainsi dans les contestations qui se sont élevées entre ce prélat et la fabrique de Tongres, M. de Longrée consulté par l'une des parties, a décidé le point de droit contre l'évêque ; ainsi dans l'affaire de la fabrique de Juprelle, c'est encore M. de Longrée qui a engagé les fabriciens à intenter le procès qui vient d'être jugé en leur faveur. — Mais quand l'évêque demande un avis à M. de Longrée, celui-ci s'empresse de le lui donner. — Quel est donc l'avocat qui le refuserait ? Est-ce l'envie ou la jalousie qui font parler ainsi nos adversaires ? Louvrex fut chargé un jour de plaider contre un archevêque ; celui-ci, l'ayant appris, se désista de ses prétentions, et prit dans la suite Louvrex pour son conseil. Qu'y avait-il là de déshonorant pour l'un ou pour l'autre ? En consultant M. de Longrée, son adversaire habituel, dans les affaires qui ne concernent pas le domaine, l'évêque ne fait que rendre hommage aux vastes connaissances et aux talents de M. de Longrée, pour qui un semblable témoignage ne peut être que flatteur.

Mais M. de Longrée a de l'estime pour l'évêque, il a même de l'estime pour M. de Theux ! Ah voilà donc comment nos adversaires comprennent les devoirs que leur impose la tolérance ! Pour être proné par eux, pour être leur candidat de prédilection, il faut avoir et mépriser les hommes qui ne pensent pas comme eux ; il faut maudire, il faut fuir comme des pestiférés ceux dont les convictions religieuses et politiques ne sont pas conformes à leurs opinions politiques et religieuses. Avions-nous tort maintenant de les accuser d'intolérance et de partialité ?

M. de Longrée est déjà au déclin de l'âge ; il est bientôt vieux ! M. de Longrée a quarante sept ans. Si c'est là un titre à la défaveur publique, pourquoi donc nos adversaires n'ont-ils fait aucune difficulté d'appuyer, aux précédentes élections, les candidatures de MM. Nagelmakers, Destrievaux, Bellefroid, et d'un grand nombre d'autres citoyens, tous aussi honorables, qui sont beaucoup plus âgés que M. de Longrée ?

M. de Longrée est un ambitieux ! Singulière ambition que celle d'un homme qui, parvenu à l'âge de quarante sept ans, ne s'est jamais mêlé d'intrigues politiques, qui n'a jamais sollicité de place ni pour lui ni pour les siens, qui n'en voudrait même pas si le gouvernement lui en offrait, qui a toujours mené une vie retirée et modeste, qui met son indépendance au-dessus de tous les autres biens, et qui n'a consenti à accepter la candidature qui lui a été offerte que sur les pressantes sollicitations de ses amis ! Si M. de Longrée est ambitieux, pourquoi n'a-t-il donc jamais exploré, comme tant d'autres l'ont fait, ces prétendues relations de famille qui devaient lui concilier la faveur du pouvoir ? Pourquoi s'est-il toujours tenu à l'écart, lui qui aurait pu, s'il l'avait voulu, jouer un rôle brillant dans nos assemblées législatives, lui qui aurait pu dignement figurer même à la tête d'un ministère ?

M. de Longrée est un homme de parti ! Mais que l'on cite donc une seule parole, un seul acte de M. de Longrée qui puisse autoriser qui que ce soit à lui adresser ce reproche. Le public a pu lire sa profession de foi. Elle est telle qu'on devait l'attendre ; maintenir toutes nos libertés ; résister à tous les empiétements ; juger les actes de toutes les opinions avec impartialité ; travailler à calmer l'effervescence des passions ; contribuer de tout mon pouvoir au bien-être du pays ; telle fut, dit-il, dans ma vie privée, telle serait dans ma vie publique la ligne de conduite dont je ne dévierai jamais. Or, est-ce là le langage d'un homme de parti ?

Maintenant faudrait-il exposer les connaissances et les talents de M. de Longrée, nous appesantir sur sa vaste érudition, sur son aptitude à traiter les questions de droit administratif, d'économie politique, agricole, industrielle, à l'étude desquelles il consacre tous les loisirs que lui laissent ses occupations judiciaires ? Non. M. de Longrée est connu comme juriconsulte, comme avocat, comme logicien, et s'il est élu il ne tardera pas à se faire connaître, tout aussi favorablement, comme administrateur et économiste.

Les défenseurs de la candidature de M. Neef ont dit : M. Neef possède une grande fortune, et cette fortune est la garantie de son indépendance ;

Mais M. de Longrée possède également une grande fortune, et offre ainsi, sous le rapport de l'indépendance de sa position, une garantie égale à celle que présente M. Neef.

Ils ont dit encore : M. Neef n'a jamais sollicité de place ni pour lui ni pour les siens ;

Mais M. de Longrée non plus n'a jamais sollicité de place ni pour lui ni pour les siens.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est point lié au pouvoir par des relations de famille ;

Mais il n'existe aucun lien de parenté non plus entre M. de Longrée et les hommes du pouvoir.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est point, et ne consentira jamais à être l'instrument d'un parti ;

Mais M. de Longrée n'est point, et ne consentira jamais, à son tour, à être l'instrument d'un parti. S'il avait voulu l'être, il y a longtemps qu'il serait arrivé au pouvoir.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est pas un homme ambitieux ;

Mais trouvera-t-on dans toute la carrière de M. de Longrée, une seule preuve d'ambition ?

Ils ont dit encore : M. de Longrée n'a point d'antécédens politiques ;

Mais quels sont donc les antécédens politiques de M. Neef ? L'interdiction de planter une croix dans un cimetière, voilà le seul acte par lequel il ait signalé, jusqu'à présent, sa carrière administrative. Or, est-ce là un titre suffisant pour être jugé digne de la distinction qu'on veut lui conférer ?

Ils ont dit encore : M. Neef est jeune et actif ;

Mais M. de Longrée, qui a quarante-sept ans, touche-t-il à la caducité ? M. de Longrée n'est-il pas connu pour un des travailleurs les plus zélés, pour un des membres les plus actifs du barreau ?

Ils ont dit encore : nous ne connaissons pas les opinions politiques de M. de Longrée ; qu'il fasse une profession de foi, et nous verrons ;

M. de Longrée fait une profession de foi ; il y expose, avec une franchise entière, ses principes et ses vues. L'Espoir la reproduit, et la trouve seulement un peu vague. Le JOURNAL DE LA PROVINCE ne la reproduit point. Il craint, en l'insérant, de dé tromper ses lecteurs, sur les intentions absurdes et ridicules qu'il prête à M. de Longrée.

Mais pourquoi donc M. Neef n'a-t-il pas fait, à son tour, une profession de foi ? Le COMITÉ LIBÉRAL en avait exigé une ; mais M. Neef s'y est refusé. Il a répondu : JE NE VEUX PAS M'ENGAGER. Or, il nous semble que ceci est encore beaucoup plus vague que la déclaration dépréciée de M. de Longrée. Car, grâce à ce refus, les opinions de M. Neef resteront un mystère pour les neuf dixièmes des électeurs aux suffrages desquels on le recommande.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est pas dépourvu de connaissances ; il a beaucoup lu ;

Mais peut-on, de bonne foi, comparer les connaissances

présentées de M. Neef avec les connaissances reconnues et constatées de M. de Longrée ? Peut-être M. de Longrée n'a-t-il pas lu autant que son concurrent, mais, à coup sûr, il a beaucoup plus étudié que lui.

Établissez maintenant la balance et vous trouverez : Que, sous le rapport de l'indépendance, du désintéressement, de la probité, de l'activité, M. de Longrée ne le cède nullement à M. Neef ;

Que, sous le rapport des connaissances, M. de Longrée, qui est un juriconsulte profond, un habile avocat, un des membres les plus distingués de notre barreau, l'emporte de beaucoup sur M. Neef ;

Et enfin que, sous le rapport de ses opinions politiques, M. de Longrée doit inspirer plus de confiance, puisque ses opinions sont connues, puisqu'il a pris l'engagement public et formel de résister à tous les empiétements, de combattre les exagérations de tous les partis, sans distinction de couleur ou de bannière, tandis que les opinions de son concurrent ne sont point connues, et que les électeurs n'ont pour guides que les principes souvent contradictoires et opposés entre eux, des trois journaux qui appuyent la candidature de M. Neef.

Tout en reconnaissant que M. de Longrée-Verdbois est un juriconsulte profond, le JOURNAL DE LA PROVINCE cherche à restreindre, autant que possible, la portée de l'éloge qu'il décerne à notre candidat. — Les représentants de la province, dit-il, n'ont guère à s'occuper de questions de jurisprudence. — De jurisprudence, proprement dite, non ; mais ils ont fort souvent à traiter des questions de droit et de constitutionnalité dans leurs rapports avec l'application des lois administratives. Or, l'homme, qui par un long et honorable exercice de la profession d'avocat, a acquis une aptitude spéciale à commenter et à interpréter les lois, l'homme qui est reconnu pour un juriconsulte profond, s'acquittera beaucoup mieux de cette tâche que celui qui n'a jamais consacré son temps ni appliqué son intelligence à l'étude des lois. Cela est évident et ne saurait être contesté. M. de Longrée a donc un immense avantage sur M. Neef.

Au conseil provincial, ajoute le JOURNAL DE LIÈGE, on s'occupe spécialement de questions industrielles et agricoles, de routes à construire, d'écoles à créer, et pour tout cela M. Neef vaut au moins M. de Longrée S'IL NE VAUT MEURT. Et pourquoi donc M. Neef vaudrait-il mieux ? M. Neef possède-t-il une intelligence plus développée, un jugement plus sûr, des connaissances plus variées que M. de Longrée ? Il est permis d'en douter. Dans le cours de sa carrière juridique, M. de Longrée a eu très-souvent à plaider des questions industrielles, financières et agricoles, et le barreau tout entier sait avec quelle distinction et quel succès il les a toujours traitées. M. Neef a-t-il fait, de son côté, ses preuves ? A-t-il jamais fait connaître les fruits de ses recherches et de ses méditations sur ces graves matières ? L'aptitude qu'on lui reconnaît ne repose-t-elle pas sur de simples présomptions de capacité qu'on pourrait contredire sans être accusé de malveillance ou d'injustice ? M. de Longrée ne s'est pas borné, comme on l'a dit, à PALIER SUR Cujas et Barthole. Ses délassemens favoris ont toujours consisté dans l'étude d'ouvrages étrangers à la jurisprudence, et surtout d'ouvrages relatifs à l'économie politique. Si, pour s'assurer de la CAPACITÉ d'un candidat, il entrait dans nos mœurs d'instituer des concours publics, d'ouvrir un examen en règle sur les différentes branches des connaissances humaines dans lesquelles il importe d'être instruit pour représenter convenablement son pays, nous réclamerions hautement une semblable épreuve, et nous n'en craindrions point le résultat pour M. de Longrée. Mais nous n'en sommes pas encore là et peut-être n'y arriverons-nous jamais ?

Il faut donc bien adopter pour point de départ les antécédens d'un homme, la nature de ses occupations, les preuves d'aptitude qu'il a déjà données dans l'exercice d'une profession publique, et procédant ainsi, tout homme impartial sera forcé de reconnaître que, sous le rapport des connaissances et du mérite, M. de Longrée l'emporte sur M. Neef.

Nous sommes tellement convaincus de la vérité de ce dernier point que nous voudrions voir M. de Longrée et M. Neef arriver ensemble au conseil provincial ; nous voudrions voir siéger l'un à côté de l'autre et les entendre discuter une question industrielle, financière ou agricole. Deux ou trois séances, consacrées à de semblables débats, suffiraient pour dissiper l'erreur de ceux qui s'obstinent à attribuer à M. Neef une prééminence de talent et de mérite sur M. de Longrée.

M. Neef est le candidat de l'Industrie, comme il l'est de l'Espoir et du Journal de la Province. Aussi le premier de ces journaux contenait-il dans son n° de mercredi, un long article apologétique sur M. Neef, dans lequel il énumère les services qu'on doit attendre de ce candidat, et les raisons qui doivent le faire préférer à M. de Longrée. Parmi ces raisons il en est une qui doit être bien flatteuse pour M. Neef et que l'Industrie fait valoir avec une sorte d'amour : la voici : c'est que M. Neef sera un obstacle à la consolidation de notre révolution. Ecoutez plutôt l'Industrie, nous citons littéralement : *« Voulez-vous voir triompher, dit-elle, la révolution et consolider l'usurpation qui en a été la suite. VOTEZ POUR M. DE LONGRÉE (page 3 ligne 49), ainsi, c'est donc parce que M. de Longrée sera un ferme appui de nos institutions, de notre nationalité, qu'il faut lui refuser vos suffrages ! Électeurs, voyez le terrain sur lequel les hommes de parti veulent vous entraîner ; c'est un achèvement vers la ruine de nos institutions que la nomination de M. Neef ; c'est leur consolidation qu'amènera le choix de M. de Longrée ; ce n'est pas nous qui le déclarons, ce sont les patrons même de M. Neef. Ces patrons regardent encore M. de Longrée comme un juriconsulte profond, comme un bon avocat, comme un honnête homme... et probablement ce sont encore là quelques-unes des raisons qui doivent le faire exclure... »*

